



Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

Introduction

1. Je voudrais remercier chaleureusement Son Excellence M. Rafael Alburquerque de Castro, Vice-président de la République dominicaine, pour avoir présidé la 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Sa fermeté et sa grande expérience ont fortement contribué au succès des séances plénières. Il a été remarquablement aidé par les Vice-présidents de la Conférence, M. Sukayri, de la Jordanie, pour le groupe gouvernemental, M. Matthey, de la Suisse, pour le groupe des employeurs, et M. Atwoli, du Kenya, pour le groupe des travailleurs, à qui je souhaite également adresser mes remerciements.
2. Le projet de croissance et de mondialisation défini dans *Une nouvelle ère de justice sociale*, mon rapport de l'année dernière pour la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, qui appelle à une redéfinition des priorités en établissant un lien entre les programmes d'action politique et les normes fondamentales de l'équité pour une nouvelle ère de justice sociale, était toujours d'actualité pour les débats en plénière. De nombreux délégués, dont M. Dhingra, délégué des employeurs de l'Inde, ont souligné que la crise de l'emploi n'était pas derrière nous et que la situation de l'eurozone menaçait la reprise dans l'ensemble des régions: «En Asie, en Afrique, en Amérique latine, les lueurs d'espoir d'un retour à la croissance sont menacées par la baisse de la demande.» Ils ont également précisé que les effets d'une hausse de la pauvreté et du chômage pourraient être «difficiles à inverser». M. Cortebecq, président du groupe des travailleurs, a fait part de la préoccupation des travailleurs: «Nous entrons aujourd'hui dans une crise véritablement mondiale dans laquelle tous les progrès réalisés par le passé en matière de lutte contre la pauvreté vont être remis en question, et nous allons assister à un nouveau nivellement par le bas en matière de normes du travail.» M. Funes de Rioja, délégué des employeurs de l'Argentine et président du groupe des employeurs, a rappelé que l'une des principales priorités pour la croissance et la création d'emplois doit être le développement d'entreprises durables et de l'esprit d'entreprise car «le secteur privé est le moteur du développement social et économique, le moteur de la création d'emplois et le lieu où les droits sont réalisés». Il ressort clairement des discussions que les valeurs, normes et instruments fondamentaux de l'OIT sont plus d'actualité que jamais, et je note avec satisfaction les nombreuses allusions au rôle de l'OIT dans la promotion de la cohérence des politiques favorisant ces valeurs au sein des organisations multilatérales et des instances internationales telles que le G20.
3. Nous avons eu une discussion animée sur les questions à l'ordre du jour et je partage l'avis du Président de la Conférence qui a qualifié ces questions de «primordiales», tant elles sont l'objet de certaines de nos inquiétudes actuelles les plus profondes en matière de justice

sociale et d'inclusion économique. Comme je le disais dans mes remarques liminaires aux séances plénières, «les questions à l'ordre du jour de la Conférence montrent une nouvelle fois que l'OIT propose la voie à suivre pour un certain nombre de problèmes au cœur des sociétés». Les délégués ont souhaité s'exprimer sur la crise de l'emploi des jeunes, sur la protection sociale et sur les principes et droits fondamentaux au travail. Vous avez fait part de nombreux exemples de mesures mises en œuvre dans vos pays dans ces trois domaines. Ces exemples seront utiles au Bureau qui continue d'analyser les politiques nationales et de partager les expériences qui s'avèrent concluantes.

4. La Conférence s'est bien évidemment montrée préoccupée par les signes inquiétants d'une nouvelle crise économique. La récession dans la zone euro et les tensions croissantes sur les marchés financiers mondiaux risquent d'entraîner un ralentissement général de l'économie qui aura de graves conséquences sur l'emploi, les niveaux de vie et les entreprises. Il me semble que les délégués partagent mon évaluation de la situation: «Notre perspective mondiale, qui se fonde sur notre connaissance de l'économie réelle, nous donne la responsabilité de présenter nos propositions d'action dans les instances internationales de décision.» Le risque d'une période prolongée d'incertitude existe, mais «nous disposons aussi d'un potentiel de créativité, c'est là le point sur lequel je veux insister, qui ouvre des opportunités pour le BIT».
5. Les difficultés rencontrées au sein de la Commission de l'application des normes sont regrettables, mais je suis persuadé que l'esprit du tripartisme prévaudra et qu'une solution sera trouvée. J'ai confiance en l'engagement des partenaires sociaux à l'égard des mécanismes de contrôle de l'Organisation tel qu'il a été exprimé à la Conférence par les Vice-présidents employeur et travailleur de la commission dans leurs discours en plénière.
6. Vous avez félicité M. Guy Ryder pour son élection à la direction générale et l'avez assuré qu'il pourra compter sur votre soutien et votre collaboration. Sa vision des choses, ses connaissances, son expérience et sa capacité à rassembler ont été soulignées à plusieurs reprises et je suis persuadé, tout comme l'a dit le Vice-président gouvernemental, M. Sukayri, que l'Organisation sera «entre de bonnes mains». Je ne doute pas que le Directeur général nouvellement élu gardera à l'esprit, alors que l'OIT entre dans une nouvelle ère, le proverbe japonais employé par M. Ota, vice-ministre de la Coordination des politiques, ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales du Japon, «souvenez-vous de votre intention initiale». Cela signifie que nous devons être guidés par «l'idée essentielle de l'OIT» énoncée par la Constitution de l'Organisation: «une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale».
7. Vous avez également salué un processus électoral novateur, ouvert et impartial. M. Shorten, ministre de l'Emploi et des Relations professionnelles et ministre des Services financiers et des Retraites de l'Australie, a résumé les commentaires que bon nombre d'entre vous m'ont adressés au sujet de ce processus électoral, en le qualifiant de «transparent, rigoureux et juste». Je partage l'avis de M. Vines, Président du Conseil d'administration, qui considère cette élection, avec neuf candidats, des auditions, des dépôts de candidature officiels et des déclarations d'intention, comme un exemple à suivre pour d'autres organisations multilatérales et un événement qui ouvre «une ère nouvelle pour toutes les organisations multilatérales en matière d'élections ouvertes et transparentes». Je tiens à remercier sincèrement M. Vines et M. Funes de Rioja, Vice-président employeur, et M. Cortebeek, Vice-président travailleur, pour leur excellente supervision de ce processus.
8. Le panel d'experts de haut niveau a étudié les thèmes de la Conférence dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi. Les experts étaient appelés à débattre de questions essentielles comme la coordination des politiques du travail, des politiques de l'emploi et des politiques économiques, l'amélioration qualitative de la croissance de l'emploi et les

attentes concernant l'appui futur du BIT. M. Shorten nous a fourni des précisions concernant l'Accord sur l'emploi et la formation qui a, en partie, permis à l'Australie de répondre de manière relativement efficace à la crise en parvenant à contenir la hausse du chômage. En réponse à une question sur la possibilité de mener de front la négociation collective et des politiques actives de l'emploi au regard de la situation actuelle en Europe, M. Cortebecq, président du groupe des travailleurs et président honoraire de la Confédération des syndicats chrétiens (ACV-CSC) de Belgique, a souligné que des appels de plus en plus pressants au sein de l'Union européenne en faveur de l'austérité et de la compétitivité avaient pour conséquence de reléguer le dialogue social au niveau des entreprises, en l'excluant des niveaux sectoriel et intersectoriel. M^{me} Matthei, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Chili, nous a expliqué comment les politiques actives menées par son gouvernement dans les domaines fiscal et monétaire, combinées à des politiques préventives visant à maintenir les emplois et à en créer, ont contribué à atténuer les effets de la crise.

9. Au cours du débat, nous avons également écouté M. Wang Xiaochu, vice-ministre, ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale de Chine, nous décrire comment son pays a donné la priorité à l'emploi pendant son développement économique et social et comment 22 millions de travailleurs ont pu bénéficier des programmes récemment mis en place en matière d'éducation, de formation professionnelle et de mise à niveau des compétences. M. Shokhin, président de l'Union russe des industriels et des entrepreneurs de la Fédération de Russie, a relevé que le défi ne consistait pas seulement à créer de nouveaux postes de travail, mais aussi à améliorer la qualité des emplois existants en les rendant plus productifs, mieux rémunérés, plus respectueux de l'environnement et plus sûrs, aussi bien dans les nouveaux secteurs économiques que dans des secteurs plus traditionnels. M. Bhorat, membre du Comité consultatif d'experts sur les questions économiques auprès du ministère du Développement économique et conseiller auprès du ministre des Finances de l'Afrique du Sud, a évoqué la nécessité de changements profonds, y compris une réforme institutionnelle et réglementaire des marchés du travail et une aide aux petites entreprises du secteur informel, pour permettre à son pays de se sortir du «piège de croissance des pays à revenu intermédiaire» qui maintient le chômage à des niveaux élevés.
10. Durant les deux semaines de la Conférence, nous avons également eu l'honneur d'accueillir six chefs d'Etat et de gouvernement venus du Costa Rica, de l'Italie, du Panama, du Pérou, de la Tunisie et de la Zambie, ainsi que Son Altesse royale le Prince des Asturies, et le professeur Klaus Schwab, fondateur et président exécutif du Forum économique mondial.
11. La visite historique d'Aung San Suu Kyi à la Conférence restera gravée dans notre mémoire pour les années à venir. Comme je l'ai dit dans mes remarques finales, elle nous a envoyé un signal fort en nous rendant visite lors de son premier voyage sur le continent européen depuis vingt-quatre ans et de sa première intervention au sein d'une organisation internationale, reconnaissant ainsi nos efforts pour maintenir le Myanmar/la Birmanie au cœur de l'actualité et notre travail constant et parfois difficile pour éliminer le travail forcé dans son pays. Votre accueil chaleureux, plein d'énergie et d'enthousiasme, et la décision que vous avez prise de réintégrer pleinement le Myanmar/la Birmanie dans ses droits de Membre de l'OIT le jour précédant son arrivée ont constitué, pour elle, autant de précieuses récompenses. Nous l'avons écoutée exprimer l'espoir d'un «développement respectueux de la démocratie» qui puisse, avec un soutien et des investissements internationaux, «renforcer le processus de démocratisation en encourageant un progrès économique et social sur lequel puisse s'appuyer la réforme politique». Elle nous a également fait part de sa préoccupation à l'égard des jeunes: «ce n'est pas tant le chômage mais l'absence d'espoir qui menace notre avenir». Nous partageons tous, je crois, le souhait de M. Paixão Pardo, délégué gouvernemental du Brésil s'exprimant en tant que

président de la Commission de l'application des normes, de voir très prochainement la liberté syndicale, l'élimination totale du travail forcé et la pleine démocratie devenir des réalités au Myanmar.

Appel à l'action pour l'emploi des jeunes

12. Votre préoccupation concernant la crise de l'emploi des jeunes a été manifeste et beaucoup d'entre vous avez fait référence de manière détaillée à cette priorité dans vos interventions. Des délégués de toutes les régions ont exprimé leurs craintes, mentionnant parfois des statistiques alarmantes, mais décrivant également les nombreuses mesures ciblées différentes que vos pays prennent pour aider les jeunes femmes et les jeunes hommes à obtenir un emploi décent. M. Kellier, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Jamaïque, a exprimé notre pensée à tous lorsqu'il a relevé avec une ironie amère que «les jeunes portent le fardeau de la crise mondiale, alors qu'ils n'en sont pas responsables», ajoutant que «nous avons le devoir de laisser à notre jeunesse un héritage avec lequel elle pourra bâtir son avenir». Les orateurs invités ont également abordé cette question, notamment M^{me} Aung San Suu Kyi, qui a attiré l'attention sur le fait que «les jeunes sans emploi n'ont plus confiance en une société qui n'a pas su leur offrir la possibilité de réaliser leur potentiel».
13. M^{me} Marcus-Burnett, déléguée gouvernementale de la Barbade et rapporteure de la Commission sur l'emploi des jeunes, a prédit que la résolution et les conclusions adoptées par la Conférence, intitulées «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action», constitueront un document de référence important pour l'Organisation. Je partage totalement ce point de vue. Les 55 paragraphes des conclusions sont le fruit d'une discussion et de négociations tripartites approfondies entre les membres de la commission et fournissent des orientations majeures et spécifiques aux mandats de l'OIT dans cinq domaines d'activité: les politiques de l'emploi et les politiques économiques; l'employabilité; les politiques du marché du travail; l'entrepreneuriat; les droits des jeunes. Je tiens à remercier le président de la commission, M. Bardad-Daidj, Ambassadeur de l'Algérie, et ses deux vice-présidents, M^{me} Alturki, Arabie saoudite, pour les employeurs, et M. Dimitrov, Bulgarie, pour les travailleurs, pour avoir conduit les travaux de la commission avec compétence et efficacité.
14. La résolution et les conclusions en appellent avec vigueur à une action immédiate et ciblée et ouvrent des voies nouvelles dans plusieurs domaines. Dans le contexte actuel de marasme économique et de détérioration de la situation de l'emploi des jeunes en particulier, les conclusions soulignent la nécessité de rééquilibrer l'action en mettant davantage l'accent sur les politiques qui agissent sur la demande et qui sont susceptibles de favoriser le retour de la croissance économique, ce qui, de l'avis de tous, est indispensable si l'on veut faire face à la crise de l'emploi des jeunes. Compte tenu des mesures prises au titre du suivi de la résolution concernant le chômage des jeunes, 2005, le plein emploi devrait être un objectif clé des politiques macroéconomiques, comme cela est noté dans les conclusions, qui préconisent en outre que les gouvernements envisagent une série de mesures macroéconomiques propices à l'emploi, permettant d'obtenir de meilleurs résultats sur ce plan à court terme comme à long terme.
15. Si les mesures axées sur l'offre, telles que la formation, les services de l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, étaient certes jugées très importantes, plusieurs orateurs ont néanmoins souligné qu'il fallait rechercher d'autres solutions, plus globales. Le temps est venu de repenser les politiques de croissance, en privilégiant la création d'emplois et l'augmentation de la demande globale par des investissements productifs et l'accès au financement, et parallèlement en veillant à maintenir l'équilibre budgétaire. M^{me} Kashefi, Secrétaire d'Etat du ministère de l'Emploi de la Suède, a préconisé de combiner les

mesures agissant sur la demande et sur l'offre, indiquant que «des initiatives stimulant la croissance économique, la création d'emplois, l'entrepreneuriat et la formation en constituent des éléments importants [et que des] mesures à court terme visant à augmenter la demande et des mesures à long terme d'investissement dans l'éducation et dans le renforcement des compétences devraient être mises en œuvre de manière parallèle». M^{me} Rutto, déléguée des travailleurs du Kenya, se fait l'écho des travailleurs de toutes les régions en lançant un appel pour que l'emploi soit «considéré comme un objectif fondamental des politiques macroéconomiques» et que l'emploi des jeunes, en particulier, soit «un objectif prioritaire de la politique économique globale». La vice-présidente employeuse de la commission, M^{me} Alturki, Arabie saoudite, a fait part de la satisfaction de son groupe, du fait de la reconnaissance, dans les conclusions, du rôle que jouent l'entrepreneuriat et la croissance du secteur privé, rappelant que «seul le secteur privé peut assurer les millions d'emplois requis pour inverser la tendance dans les nombreux pays où la crise est une réalité».

- 16.** Les conclusions font également ressortir que les jeunes travailleurs doivent bénéficier de l'égalité de traitement sur le marché du travail et qu'ils ne doivent pas être cantonnés à des emplois de qualité médiocre. Certains intervenants se sont dits préoccupés par le fait que des jeunes soient contraints, pendant une longue période de leur vie active, d'exercer des emplois informels ou temporaires. Les membres de la commission et les participants aux séances plénières se sont également demandé à partir de quel moment la flexibilité appliquée aux contrats et aux salaires pour promouvoir l'emploi des jeunes devient plus néfaste que bénéfique. Les délégués des employeurs, en général, ont prôné une approche nuancée de la flexibilité, et les délégués des travailleurs ont quant à eux souvent évoqué le risque d'exploitation et de violation des droits. M. Abréu, délégué des travailleurs de la République dominicaine, a mis en garde contre le recours au travail précaire pour intégrer les jeunes au marché du travail, faisant valoir que cela affaiblit les droits à la sécurité sociale et à la formation professionnelle. De fait, des mesures telles que la flexibilité du temps de travail ont pour résultat «que les jeunes travailleurs n'arrivent [...] jamais à rompre le cercle vicieux de la pauvreté qu'ont déjà connu leurs aînés».
- 17.** La rapporteure de la commission, entre autres intervenants, a souligné qu'il n'y avait pas de solution uniforme au problème du chômage des jeunes et a souligné la nécessité de mobiliser les volontés politiques et d'inciter les gouvernements à s'engager à mettre en œuvre des stratégies propres à un contexte donné et multidimensionnelles pour lutter contre le chômage des jeunes. Le président de la commission a affirmé que les «conclusions proposent un vaste cadre d'action pour tous les mandants de l'OIT, des solutions crédibles, cohérentes et adaptables à la diversité de nos réalités nationales». Certains ont par ailleurs noté que «les jeunes» ne constituent pas un groupe homogène, ce qui implique d'adapter les solutions aux différents cas d'espèce.
- 18.** Les délégués ont parlé de leur expérience, donnant de nombreux exemples, et fait des propositions fondées sur celle-ci. Ainsi, M. Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration du Luxembourg, a enjoint les membres de l'Union européenne (UE) à faire de l'emploi des jeunes une priorité, en adoptant une «garantie-jeunes», à l'instar de plusieurs pays de l'UE, qui en ont retiré des effets bénéfiques. De par cette mesure, les jeunes ne peuvent être au chômage plus de quatre mois, puisqu'ils ont la garantie de se voir proposer un emploi, une formation ou l'accès à un programme de qualification. Cette garantie a des similitudes avec la politique d'emploi des jeunes exposée par M. Shorten, ministre de l'Emploi et des Relations professionnelles de l'Australie, au cours de la réunion du panel de haut niveau. L'intervenant a expliqué comment le gouvernement australien a lancé une politique nationale comportant trois axes: les jeunes doivent être scolarisés jusqu'à 16 ans; entre 16 et 24 ans, ils doivent être soit dans le système éducatif, soit en formation, soit avoir un emploi; et, enfin, tous les bénéficiaires d'une aide au revenu ou d'une allocation pour jeunes sont tenus de suivre des études ou une formation,

sous quelque forme que ce soit. M^{me} Suwanchatchai, déléguée des employeurs de la Thaïlande, notant que la hausse du chômage des jeunes dans son pays est aggravée par le manque de qualifications et d'expérience des jeunes demandeurs d'emploi et par l'inadéquation entre l'offre de jeunes diplômés et la demande sur le marché du travail, a indiqué que le modèle thaïlandais, qui associe des mesures de protection sociale et des politiques visant à encourager les investissements à forte intensité d'emploi, la formation et les subventions aux employeurs, pouvait servir d'exemple à d'autres pays d'Asie.

19. Des délégués ont par ailleurs souligné que les jeunes femmes et les jeunes hommes doivent contribuer à la solution à la crise de l'emploi des jeunes, faire entendre leur voix, libérer leur créativité et faire respecter leurs droits. Le Forum sur l'emploi des jeunes, qui s'est déroulé juste avant la session de la Conférence, et ses nombreux forums nationaux préparatoires constituent une très bonne pratique à cet égard. Je félicite également la délégation du Mozambique pour avoir intégré six jeunes gens aux participants tripartites en vue de nos discussions. M. Sata, Président de la Zambie, a lui aussi prôné la participation des jeunes, faisant valoir que «... le problème du chômage des jeunes est très grave et ne connaît pas de frontières». Les jeunes ont partout les mêmes aspirations, quelles que soient leur culture, leur race et leurs croyances, et ils veulent tous activement participer aux affaires et à l'avenir de leur pays.
20. Dans la résolution, le Directeur général est invité à prendre la direction des opérations concernant la suite à donner à cet appel à l'action et à faire connaître les conclusions dans les tribunes internationales pertinentes, à l'occasion notamment du Sommet du G20, de Rio+20 et de la session de juillet du Conseil économique et social des Nations Unies qui, toutes, mettent la priorité sur l'emploi des jeunes. La discussion sur les partenariats organisée dans le cadre de la Commission sur l'emploi des jeunes, à laquelle ont participé sept organismes internationaux et régionaux, a permis de démontrer l'intérêt et l'impact que peuvent avoir les partenariats ainsi que l'importance que revêt la cohérence des politiques si l'on veut relever ce défi universel.
21. Enfin, je tiens à vous remercier de renouveler votre confiance à l'OIT en lui confiant les rênes de ce projet d'Appel à l'action, initiative qui pour moi est d'une importance égale à celle du Pacte mondial pour l'emploi et au titre de laquelle il faudra entreprendre une série de mesures en vue de mobiliser les volontés nationales et internationales.

Soutien massif à la nouvelle recommandation sur les socles de protection sociale

22. La Conférence a cette année franchi une étape décisive pour les millions de personnes qui dans le monde sont victimes du cercle vicieux de la pauvreté et de la vulnérabilité, en adoptant cet instrument qui vise à étendre la protection sociale à tous. Première norme internationale du travail dans le domaine de la sécurité sociale depuis 1988, la recommandation (n° 202) concernant les socles nationaux de protection sociale, 2012, a été adoptée à une très large majorité (453 voix pour et une abstention). L'adoption de cette recommandation intervient, par hasard, 60 ans exactement après celle de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, qui, toujours d'actualité, continue d'être appliquée par les pays intéressés.
23. La recommandation fournit des orientations essentielles aux Membres pour l'édification et le maintien des socles nationaux de protection sociale ainsi que l'élaboration de systèmes de sécurité sociale complets. Adoptée une année seulement après que les participants à la 100^e session (2011) de la Conférence internationale du Travail ont affirmé la nécessité d'un tel instrument, elle atteste la puissance de la collaboration et du consensus tripartites. La Commission sur le socle de protection sociale a su engager un dialogue constructif et

une collaboration efficace. Je tiens à remercier le président de la commission, M. Feyder, Ambassadeur du Luxembourg, pour la sagesse, la compétence et la détermination avec lesquelles il a conduit les débats de la commission, ainsi que les deux vice-présidents, M^{me} Kelly, représentant les travailleurs, et M. De Meester, représentant les employeurs, pour l'ardeur avec laquelle ils ont œuvré à la négociation d'un instrument majeur qui est le fruit d'un véritable consensus tripartite.

- 24.** L'adoption de la recommandation «est porteuse d'un message clair et audacieux: un socle de protection sociale comportant des garanties essentielles en matière d'accès aux soins de santé essentiels et de sécurité élémentaire de revenu devra exister dans tous les pays sur la base des principes d'universalité et de solidarité», comme l'a fait observer la vice-présidente travailleuse de la commission, ajoutant qu'il s'agissait là d'une avancée qui «transformera fondamentalement la vie de milliards de gens». D'autres délégués ont abondé dans ce sens. M. Brizola Neto, ministre de l'Emploi du Brésil, a estimé que la recommandation était «le premier grand pas vers l'universalisation de la sécurité sociale» et M. Domínguez Brito, ministre du Travail de la République dominicaine, a jugé que c'était «une bonne réponse à la situation d'exclusion que nous sommes en train de vivre». M. Munyes, ministre du Travail du Kenya, a en outre fait observer que la «reconnaissance du besoin de mettre en place des niveaux minimums de sécurité sociale par le biais de socles nationaux de protection sociale est indispensable à un développement inclusif».
- 25.** Plusieurs délégués ont également souligné l'importance que la recommandation accorde à l'extension de la protection sociale aux groupes vulnérables de la population qui sont victimes de discrimination, comme les femmes ou les travailleurs du secteur informel. M. Byambasuren, Secrétaire d'Etat de la Mongolie, ministre du Bien-être social et du Travail, a dit que la recommandation vient à point nommé pour le pays, eu égard aux difficultés actuelles que rencontre le gouvernement pour étendre la sécurité sociale aux éleveurs et aux travailleurs du secteur informel. Le délégué des employeurs du Népal, M. Murarka, a lui aussi reconnu l'importance des socles de protection sociale, tout en insistant sur la nécessité d'adopter «une approche pragmatique» pour des questions telles que «l'extension de la protection sociale à l'économie informelle». Notant que la croissance au cours des trois dernières décennies n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois formels salariés, M. Mkwezalamba, délégué des travailleurs du Malawi, s'est réjoui que la recommandation mette l'accent sur l'universalité de la protection, estimant que les pauvres pourront en bénéficier et que cela «facilitera [...] l'abandon d'activités informelles peu productives au profit de l'emploi formel».
- 26.** De nombreux délégués ont en outre souligné que la participation des partenaires sociaux à la mise en œuvre du socle de protection sociale était une nécessité. A cet égard, je m'associe à la déclaration du Président Humala du Pérou lorsqu'il dit ceci: «j'aimerais parler maintenant de la transformation concertée. Nous sommes conscients du fait qu'il est nécessaire de créer les conditions permettant d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens». Je me félicite du renforcement du Conseil national du Travail de son pays, dont l'objectif est d'«assurer la concertation nationale des politiques en matière d'emploi, la promotion de l'emploi et la formation professionnelle ainsi que la protection sociale pour assurer le développement national et régional, ainsi que la fixation du salaire minimum».
- 27.** Dans le même ordre d'idées, M^{me} Bouchamaoui, déléguée des employeurs de la Tunisie, a souligné que les socles de protection sociale doivent s'appliquer aux travailleurs de tous les secteurs sans trop peser sur les entreprises afin de «promouvoir le sens de la solidarité sociale entre les couches de la société et les différentes générations». M. Funtanet Mange, délégué des employeurs du Mexique, a aussi fait observer que «les instruments de protection sociale, qu'ils soient financés par les impôts ou par les contributions, protègent les travailleurs et la société en général. Cette protection doit reposer sur des contributions équilibrées, non seulement des travailleurs, mais aussi des employeurs». M. Hamadeh,

délégué des employeurs du Liban, a aussi encouragé la coopération entre le secteur privé et les établissements publics dans le but «d'alléger les souffrances des citoyens, et ce en instituant un réseau de sécurité qui protège la stabilité sociale, dans le cadre d'une protection sociale globale qui doit accompagner le développement économique».

28. La recommandation est une avancée importante car elle garantit un socle sur lequel tout un chacun peut s'appuyer pour assurer sa propre subsistance et celle de sa famille. Cependant, M. Pitra Neto, ministre de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Angola, a rappelé à juste titre qu'il fallait disposer d'une source de financement durable, affirmant que «sans une croissance durable des perspectives et des possibilités d'emplois, nous n'arriverons pas à mettre en place un socle de protection sociale qui aille dans le sens de l'équité et de la justice sociale». Nous devons œuvrer à l'établissement de socles de protection sociale reposant sur un modèle de croissance durable qui s'articule autour du travail décent et de la création d'emplois.

Engagement ferme en faveur des principes et droits fondamentaux au travail

29. Je me réjouis que l'alignement du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de 1998, sur celui de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 semble avoir satisfait tout le monde, en ce qu'il a effectivement «établi un pont» entre les deux Déclarations, selon les termes de M. Boisnel, délégué gouvernemental de la France. Les Membres de l'OIT soulignent depuis longtemps qu'il importe de développer la complémentarité de ces deux déclarations, et c'est la première occasion qu'a la Conférence d'analyser ensemble les quatre catégories de principes et droits fondamentaux au travail, à savoir la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
30. Je félicite le président de la commission, M. Vines, délégué gouvernemental de l'Australie, et les vice-présidents, M. Potter, délégué des employeurs des Etats-Unis, et M. Veyrier, délégué des travailleurs de la France, pour leur collaboration constructive, qui a permis d'achever rapidement les travaux de la commission ainsi que d'approuver le rapport et d'adopter les conclusions à l'unanimité. Un certain nombre d'intervenants ont salué l'esprit de tripartisme qui a prévalu dans les délibérations de la commission, jetant ainsi des bases solides pour l'élaboration d'un plan d'action qui sera soumis au Conseil d'administration en novembre 2012.
31. Les principes et droits fondamentaux au travail font partie des valeurs essentielles que l'OIT apporte afin de repenser la politique globale, comme indiqué dans mon discours d'ouverture. Ils préservent le lien entre progrès social et croissance économique. De nombreux délégués ont dit qu'il fallait que les principes et droits fondamentaux au travail soient inscrits dans les stratégies visant à remédier à la crise et soient mieux respectés à l'échelle mondiale. M^{me} Ribeiro de Albuquerque, déléguée gouvernementale du Brésil et rapporteure de la Commission pour la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail, a confirmé qu'une grande majorité des membres de la commission désiraient envoyer «un message explicite sur l'importance du respect des principes et droits fondamentaux au travail», ce que beaucoup ont réaffirmé pendant la plénière, comme, par exemple, M. Spriggs, délégué gouvernemental des Etats-Unis, qui a invité les Membres de l'Organisation à rester «fidèles à l'objectif essentiel et aux principes fondamentaux de l'Organisation [...] qui doivent nous guider pour aborder les problèmes qui touchent les vrais travailleurs dans le monde réel d'aujourd'hui». Le vice-président employeur a résumé cette idée succinctement, présentant les principes et droits

fondamentaux au travail comme des «valeurs, [des] principes et [des] droits essentiels» dont les Etats Membres et leurs mandants, du fait de leur appartenance à l'OIT, «sont chacun responsables dans l'économie mondiale du XXI^e siècle».

- 32.** M. Gurney, délégué des travailleurs du Royaume-Uni, a mis en avant, comme de nombreux délégués, le besoin de cohérence des politiques, notant que les mandants de tous horizons étaient préoccupés par la prolifération des initiatives privées, qui ne doivent pas «interférer avec la responsabilité directe des gouvernements de garantir le respect plein et entier des droits et principes fondamentaux».
- 33.** Les délégués ont également souligné que la conjoncture mondiale actuelle rend la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail particulièrement difficile, notamment pour ce qui est de la reconnaissance universelle de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, en raison de l'ampleur du secteur informel, où ont lieu la plupart des violations de ces principes et droits, ainsi que des obstacles nationaux à l'application effective de ces principes et droits. M. Dimitrov, délégué des travailleurs de la Bulgarie, a fait observer que la violation des droits des travailleurs et des syndicats était courante dans son pays, notamment dans les petites et moyennes entreprises et dans le secteur informel de l'économie. M^{me} Šobota, déléguée des travailleurs de la Croatie, a dit que les réformes et l'austérité dues à la crise «ont limité [la] portée [de la négociation collective], ainsi que l'autonomie des partenaires sociaux, et ont remplacé la négociation centralisée par des négociations au sein des entreprises».
- 34.** M. Sarangi, délégué gouvernemental de l'Inde, a fait observer que plus la précarité des emplois augmente, plus la discrimination sur le lieu de travail augmente elle aussi, «l'un des résultats les plus évidents de cette discrimination» étant «l'effet négatif qu'elle entraîne sur les salaires et les conditions de travail des groupes qui en sont victimes sur le marché du travail». Selon M. Saborío, délégué des travailleurs du Costa Rica, le travail décent, et tout ce qui l'accompagne – les droits, la sécurité sociale et la garantie de la liberté syndicale –, est un objectif auquel «il est impossible de parvenir [...] tant que l'emploi informel occupe une place si importante dans le marché du travail des pays comme le Costa Rica». Le vice-président employeur de la commission a indiqué qu'il importait de mettre en place des mécanismes d'application des lois indépendants pour faire face à certaines de ces difficultés et a dit que, «pour que l'Etat s'acquitte de son obligation de protection, il doit commencer par prendre des engagements au plus haut niveau politique et disposer d'un système correctement financé d'administration du travail, ainsi que d'un système adapté et solide d'inspection du travail et d'un ordre judiciaire indépendant».
- 35.** En décrivant la campagne importante lancée dans les médias pour demander la déréglementation du marché du travail et un assouplissement des conditions de licenciement dans son pays, M^{me} Oliphant, ministre du Travail de l'Afrique du Sud, s'est fait l'écho de la menace que la flexibilisation des marchés du travail fait peser sur les droits des travailleurs. M. Vizjak, ministre du Travail, de la Famille et des Affaires sociales de la Slovaquie, a évoqué les efforts déployés par son pays pour parvenir à un équilibre en réduisant la segmentation du marché du travail entre les travailleurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée et ceux qui sont au bénéfice de contrats permanents, en réduisant notamment les différences entre les droits garantis par les différents types d'accords contractuels.
- 36.** Des délégués ont également parlé des progrès accomplis dans leur pays sur le plan de la ratification et de la mise en œuvre des conventions fondamentales. M^{me} Riachi Assaker, déléguée gouvernementale du Liban, a affirmé que son pays était très attaché aux principes et droits fondamentaux au travail et a mentionné la ratification imminente de la convention n° 87. M. Blasco, ministre de la Justice et du Travail du Paraguay, a expliqué comment la Commission tripartite des droits fondamentaux au travail et de la prévention du travail

forcé créée il y a trois ans a donné naissance à un sous-comité régional dans la région du Chaco, qui diffuse des informations sur les droits des employeurs et des travailleurs.

37. Dans ses conclusions, la commission confirme que l'OIT et ses Etats Membres devraient faire de la ratification universelle et de l'application effective de ces instruments une priorité. Le cadre d'action présenté dans ces conclusions met l'accent sur la mobilisation des moyens d'action de l'OIT qui reflètent les besoins et les priorités des mandants, notamment l'assistance technique et les campagnes de sensibilisation. A cet égard, M. Tanigawa, délégué des employeurs du Japon, a exhorté le Bureau à «créer un environnement dans lequel les pays pourront s'investir activement en partageant des informations sur les pratiques optimales avec d'autres pays Membres pour faire en sorte que ces principes fondamentaux soient bien mis en œuvre». M^{me} Gosselin, déléguée gouvernementale du Canada, a suggéré que le BIT diffuse des informations pratiques destinées à faciliter le passage des travailleurs de l'économie informelle à l'économie formelle, afin d'étendre la protection des principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que la protection sociale, à des salariés qui jusque-là n'y avaient pas droit.

Divergences de vues au sein de la Commission de l'application des normes

38. Je regrette sincèrement que, cette année, la Commission de l'application des normes n'ait pas été en mesure de mener à bien son travail suite à l'impasse dans laquelle elle s'est retrouvée au moment de ses délibérations. De nombreux délégués se sont montrés frustrés devant l'impossibilité pour la commission de remplir sa fonction, et je soutiens pleinement l'appel des délégués à une solution rapide de la situation.
39. Il va sans dire que le travail de la commission est extrêmement important pour l'OIT et ses mandants tripartites. La procédure d'examen des plaintes pour violation des normes internationales du travail constitue une occasion unique de dialogue entre les acteurs du monde du travail à l'échelle internationale. Le blocage qui a eu lieu à propos du rôle de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) est sans précédent dans l'histoire de l'OIT. C'est également la première fois que nous assistons à une telle impasse au sein de la Commission de l'application des normes depuis sa création en 1926. En raison de l'incapacité des employeurs et des travailleurs à se mettre d'accord sur l'étude d'ensemble *Donner un visage humain à la mondialisation* présentée par la CEACR, sur la relation entre la commission tripartite de la Conférence et la CEACR indépendante, sur l'interprétation de certaines conventions, et en particulier sur l'interprétation faite par la CEACR de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, traitant du droit de grève, la Conférence n'a pas été en mesure d'examiner un certain nombre de cas très graves de violation des droits du travail liés à plusieurs conventions. Je comprends la frustration exprimée, entre autres, par M^{me} Burrow, représentante de la Confédération syndicale internationale, déclarant que ce blocage revenait à refuser «aux travailleurs les plus vulnérables le droit d'être entendus, la possibilité d'être protégés par le mécanisme de surveillance de l'OIT et une protection contre l'incarcération, la torture et l'oppression».
40. Je crois que les conséquences de cette impasse ont été regrettables, disproportionnées et potentiellement préjudiciables pour l'OIT. Je partage aussi bien l'avis de M. Syder, délégué des employeurs du Royaume-Uni et vice-président employeur de la commission, qui a déclaré que «personne n'a gagné quoi que ce soit au cours de cette malheureuse expérience parce qu'aucun cas n'a été examiné et que notre commission n'a pas rempli son mandat constitutionnel», que celui de M. Leemans, délégué des travailleurs de la Belgique et vice-président travailleur, qui a affirmé que «nous ne pourrons jamais avoir une vision positive des événements qui ont entaché nos activités». L'idée essentielle à l'origine de la

création de l'Organisation est celle d'une justice sociale au service de la paix, et je rejoins ainsi M^{me} Robinson, déléguée gouvernementale du Canada, qui a fait remarquer que «les principales victimes de l'absence d'examen de cas sont les travailleurs les plus vulnérables de par le monde qui n'ont pas pu s'exprimer lors de la Conférence de cette année».

41. Comme je l'ai dit lors de mes remarques aux discussions en plénière, je regrette également le manque de respect à l'égard de la CEACR et du personnel du BIT qui s'est senti au cours des discussions de la commission. La commission d'experts est composée d'éminents juristes nommés par le Conseil d'administration. Leur envergure, leur statut et leur dévouement nous honorent. J'ai également apporté mon soutien au travail réalisé par le personnel de la Commission de l'application des normes composé de professionnels dévoués, compétents et de haute qualité, dont l'impartialité, la neutralité et le sens de la mesure ne peuvent être remis en cause.
42. Je crois profondément en la manière dont le dialogue social fonctionne au sein de l'OIT et suis convaincu qu'avec un esprit de dialogue retrouvé ce problème sera convenablement résolu prochainement et que la commission pourra reprendre un fonctionnement normal l'année prochaine. C'est de cette manière qu'un consensus est trouvé pour la mise en œuvre des normes de l'OIT. M. Katjaimo, délégué gouvernemental de Namibie et rapporteur de la commission, a exprimé cette idée de manière éloquente en affirmant qu'«il ressort clairement de la session de cette année qu'il est important, malgré les divergences, de rechercher des solutions constructives». Certains délégués ont également appelé de leurs vœux des règles nouvelles et améliorées en matière de dialogue social, comme M. Blasco, ministre de la Justice et du Travail du Paraguay, qui a déclaré qu'il était «nécessaire de négocier des procédures et des méthodes de travail claires et transparentes afin de sauvegarder les droits des travailleurs, des employeurs et des gouvernements».
43. Cet incident doit être l'occasion pour nous d'en tirer des leçons. Je pense que M. Paixão Pardo, délégué gouvernemental du Brésil et président de la commission, a vu juste en considérant cette année comme «une année sabbatique, une année qui nous servira à réfléchir et à proposer des solutions pour surmonter les obstacles que nous avons rencontrés» en espérant que nous puissions «démontrer notre créativité et notre capacité à trouver des solutions pour la première fois depuis 1926». Comme l'a dit M^{me} de Coninck, ministre de l'Emploi de la Belgique, «en ces temps de crise, le dialogue social doit jouer un rôle essentiel en apportant des réponses concrètes aux défis majeurs».
44. Je suis satisfait de voir que les mandants tripartites ont convenu d'une marche à suivre et que cette question est maintenant soumise au Conseil d'administration. Je m'en remets à ses membres pour fixer un cap qui nous permettra de sortir de ces eaux troubles. Devant l'impossibilité pour la commission d'examiner des cas individuels et afin d'éviter tout autre dysfonctionnement du mécanisme de contrôle de l'OIT, il a été décidé de demander aux gouvernements concernés par les 49 cas de la liste préliminaire qui a été établie de transmettre un rapport à la commission d'experts avant le 1^{er} septembre 2012, pour examen lors de sa prochaine séance.

Levée des restrictions contre le Myanmar en tant que Membre à part entière de l'OIT

45. En reconnaissance des mesures prises par le Myanmar pour se conformer aux recommandations de la Commission d'enquête sur le travail forcé, la Conférence a levé les dispositions énoncées dans la résolution de 1999 et a rétabli le statut et les droits du Myanmar en tant que Membre actif et à part entière de l'OIT. La résolution concernant les mesures sur la question du Myanmar adoptées en vertu de l'article 33 de la Constitution de l'OIT, présentée par la Commission de proposition de la Conférence, a été adoptée à un

moment historique pour le Myanmar, celui de la transition vers la démocratie. C'est la raison pour laquelle le ton de la résolution est d'un «prudent optimisme» et qu'un suivi rigoureux est prévu pour «veiller à ce que les progrès se poursuivent et pour éviter toute régression, tout en transmettant un signal résolument positif au Myanmar».

46. Plusieurs délégués ont reconnu la situation délicate du Myanmar et ont approuvé cette approche à la fois optimiste et prudente. M. Maung, représentant de la Confédération syndicale internationale, a fait remarquer que nous devons «moderniser le pays, mais en travaillant lentement afin que le développement durable avec les partenaires sociaux devienne une réalité». M^{me} Knuppert, déléguée des travailleurs du Danemark, a également fait part de sa satisfaction de voir le Myanmar suivre «le chemin de la démocratie et des droits de l'homme», mais a reconnu que «beaucoup restait à faire».
47. Je suis fier de l'engagement de l'OIT, remontant à plus d'une décennie, à garder ouvertes les voies du dialogue, même confrontée à l'indifférence et au silence. A cet égard, je suis tout à fait d'accord avec M. Sathasivam, ministre des Ressources humaines de la Malaisie, qui a appelé au «soutien de la communauté internationale pour l'évolution sociale, économique et politique du Myanmar». D'autres représentants ont reconnu l'importance constante de l'engagement de l'OIT et de la communauté internationale en faveur du développement du Myanmar. M^{me} Dimapilis-Baldoz, Secrétaire d'Etat au travail et à l'emploi des Philippines, a fait savoir que son pays se tenait prêt à aider le Myanmar dans le cadre du programme de coopération technique de l'OIT. M. Javed, délégué des travailleurs du Pakistan, a également loué les efforts de l'OIT au Myanmar qui constituent une «preuve de la réussite du tripartisme, du Bureau et des efforts des mandants».

Situation des travailleurs migrants

48. Au cours des séances plénières, de nombreux délégués se sont exprimés au sujet des besoins et des droits des travailleurs migrants en matière de principes et droits fondamentaux au travail, d'emploi des jeunes et de protection sociale. Cela n'a rien d'étonnant tant les travailleurs migrants se sont retrouvés en première ligne face à la crise et en ont subi les effets les plus sévères en termes de destruction d'emplois et de détérioration des conditions de travail. Bien que la crise ait réduit les possibilités de travail dans certains pays de destination, de nombreuses personnes continuent à chercher du travail à l'étranger. M. Matula, délégué des travailleurs des Philippines, nous a confié que les taux élevés de chômage que connaissent les jeunes de son pays avaient poussé beaucoup d'entre eux, dont de nombreuses femmes, à chercher du travail à l'étranger «où ils deviennent des travailleurs migrants sans protection». M^{me} Sufian, ministre d'Etat chargée du travail et de l'emploi du Bangladesh, a prié instamment l'OIT de «s'intéresser davantage aux jeunes lorsqu'elle traite des questions de migration».
49. M^{me} Afzali, ministre du Travail, des Affaires sociales, des Martyrs et des Personnes handicapées de l'Afghanistan, a relevé que, si le travail à l'étranger présentait de nombreux avantages en termes de revenus et d'amélioration des compétences, il présentait aussi de sérieux risques, notamment «des risques financiers, des risques de supercherie et des conditions de travail qui s'apparentent à l'exploitation et violent les droits de l'homme». M. Belbase, ministre du Travail et de l'Emploi du Népal, a expliqué que le travail à l'étranger constituait une source importante d'emplois et que son pays s'efforçait de le rendre sûr, productif et décent, par le biais d'accords bilatéraux avec les pays de destination. Faisant écho aux propos de la ministre afghane et d'autres intervenants, il a appelé «l'OIT et tous les Etats Membres à travailler ensemble afin de faire en sorte que les travailleurs migrants puissent jouir de leurs droits fondamentaux». Nous avons également eu le point de vue d'un pays de destination, les Emirats arabes unis, qui a lancé une

initiative de vérification électronique de contrat qui donne la possibilité aux travailleurs indiens de vérifier leurs conditions de travail avant d'émigrer.

Situation des travailleurs des territoires arabes occupés

50. Les réactions à la situation des travailleurs palestiniens décrite dans mon rapport de mars 2012 sur la mission de haut niveau que mène chaque année le BIT dans les territoires arabes occupés ont été nombreuses et souvent très vives. Plusieurs délégués ont déploré la détérioration des conditions de vie et de travail des Palestiniens sous l'occupation israélienne depuis le rapport présentée l'année dernière à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail. Avec un processus de paix plus que jamais au point mort depuis la signature des Accords d'Oslo en 1993, la situation des hommes et des femmes dans les territoires arabes occupés reste précaire. M. Foglar, délégué des travailleurs de l'Autriche, a résumé le sentiment de bon nombre de délégués en déclarant que la politique israélienne de colonisation remettait de plus en plus en cause les bases mêmes de l'économie palestinienne et la mise en œuvre de la solution convenue par la communauté internationale, consistant à faire coexister deux Etats dans les frontières de 1967. M. Khiaat, délégué gouvernemental de l'Algérie, a réitéré l'appel lancé à la communauté «à assumer ses responsabilités afin d'alléger les souffrances des travailleurs palestiniens en leur permettant de vivre de leur travail».
51. M. Funes de Rioja, délégué des employeurs de l'Argentine et président du groupe des employeurs, a affirmé soutenir les entreprises des territoires qui demandent une levée des barrières au commerce et a appelé la communauté internationale des donateurs à réaffirmer son engagement à soutenir les programmes de l'OIT et des Nations Unies dans les territoires arabes occupés afin de permettre à la population de participer à l'économie une fois la paix finalement devenue une réalité dans la région.
52. L'OIT continue à travailler en collaboration avec ses mandants palestiniens par le biais de politiques et programmes concrets, à mesure qu'ils construisent un Etat palestinien viable. J'ai beaucoup apprécié les remerciements de M. Majdalani, ministre du Travail de la Palestine, pour l'intérêt et le soutien de l'OIT au peuple et aux travailleurs palestiniens, ainsi que pour «l'objectivité et le professionnalisme» du rapport. Malgré la difficulté de la situation et des ressources limitées, l'Autorité palestinienne et son ministère du Travail s'efforcent de développer une culture de dialogue social et un environnement favorable aux entreprises. Ils continuent également à mettre en œuvre des mesures conformes aux normes de l'OIT telles qu'une meilleure inspection du travail, l'adoption d'un salaire minimum et la création d'une agence nationale de l'emploi et d'un fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. Plusieurs délégués ont approuvé les propos du ministre palestinien qui a affirmé que, tant que l'économie palestinienne ne serait pas en mesure de créer davantage d'emplois, il était vital pour les travailleurs palestiniens de pouvoir continuer à travailler en Israël.

Exécution du programme de l'OIT en 2010-11

53. Vos témoignages de satisfaction à propos du contenu et de la présentation de mon rapport intitulé *Exécution du programme de l'OIT 2010-11* sont appréciés et les propositions d'amélioration bienvenues. M. Mitumitu, délégué des travailleurs du Kenya, a estimé que le rapport constituait un bilan «impartial, objectif et complet» des résultats obtenus par le modèle de gestion de l'OIT axé sur les résultats et permettait aux mandants de facilement évaluer les progrès réalisés à ce stade, les problèmes qui se posent et les enseignements à retenir pour l'avenir. M. Varela, délégué des travailleurs des Philippines, s'est réjoui

d'apprendre par l'intermédiaire de l'évaluation des résultats des programmes que de réelles avancées avaient été réalisées dans les pays et les régions, bien que 2010 et 2011 aient été des années difficiles pour le monde du travail. Il a exprimé sa satisfaction de voir un «idéal» se traduire en des résultats «concrets». M. Riddervold, délégué des employeurs de la Norvège, s'exprimant au nom des fédérations d'employeurs du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, a salué la vue d'ensemble des activités qui figurent dans le rapport, mais aurait souhaité avoir davantage d'informations sur la qualité des résultats, notamment des critères de mesure qui rendent compte de la qualité, des coûts et de l'ampleur des interventions de l'OIT.

Statistiques de la Conférence: Baisse de la part de femmes parmi les délégués et les orateurs

54. La Conférence de cette année a accueilli 5 327 personnes accréditées, représentant 170 Etats Membres. Si ce chiffre est légèrement inférieur à celui de 2011, il reflète tout de même la légitimité de la Conférence à l'échelle mondiale. Parmi les participants, 151 étaient des ministres, des vice-ministres ou des ministres adjoints et 282 orateurs se sont exprimés en plénière.
55. Un nombre total de 790 déléguées femmes étaient accréditées pour la Conférence, ce qui représente 26,6 pour cent de l'ensemble des délégués et conseillers. Cette baisse par rapport aux 27,9 pour cent de l'année dernière est regrettable car elle traduit une régression par rapport à l'objectif d'améliorer l'équilibre entre hommes et femmes à la Conférence. Je suis également déçu de constater que seulement 17,4 pour cent des orateurs en plénière étaient des femmes. Je partage la profonde inquiétude qu'a exprimée la Commission de vérification des pouvoirs dans son rapport, où elle regrette que la participation des femmes à la Conférence ne permette toujours pas d'atteindre l'objectif des Nations Unies, fixé en 1990, de porter à 30 pour cent au moins la proportion de femmes dans les organes de décision et d'élaboration des politiques. Je soutiens la demande adressée par la commission au Conseil d'administration afin qu'il envisage la prise de mesures concrètes à ce sujet. Je demande instamment aux délégations de revoir leur engagement en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Il est impératif que des efforts concertés soient entrepris afin que la représentation féminine à la Conférence soit plus importante.

Conclusion

56. Le professeur Klaus Schwab, orateur invité et fondateur et président exécutif du Forum économique mondial, nous a rappelé la complexité, l'ampleur et la portée toujours plus grandes des problèmes de développement que connaît notre monde hyperconnecté et de plus en plus urbanisé, ainsi que les demandes des parties prenantes de prendre part aux décisions qui les concernent. Il a également affirmé que l'OIT était l'institution des Nations Unies la plus proche du concept multipartite promu par le Forum économique mondial. Au moment d'aborder les solutions innovantes et entrepreneuriales nécessaires pour relever les défis qui se posent à nous, il a appelé les entreprises privées à «travailler main dans la main avec le secteur public, les gouvernements et la société civile, comme elles le font au sein de l'OIT, afin que se créent les synergies nécessaires pour améliorer l'état du monde».
57. Le fait que l'OIT soit et reste une organisation tripartite ne signifie pas que nous ne serons pas à l'écoute et n'apprenons pas de groupes qui ne font pas partie de nos mandants mais qui portent un réel intérêt au monde du travail. Cette année, 36 observateurs se sont adressés à la plénière en tant qu'orateurs. La récente expérience qu'a constitué pour nous le Forum sur l'emploi des jeunes, au cours duquel les jeunes ont eu l'occasion de participer

concrètement au débat, est une nouveauté qui pourrait mettre en valeur la manière de travailler de l'OIT à l'avenir. L'Organisation serait bien inspirée de faire de la demande des jeunes un credo pour sa collaboration avec les différentes parties prenantes: «il n'y a pas de solution pour nous sans nous».

- 58.** J'ai observé dans mes remarques liminaires que les avis de l'OIT, considérés à la fois pertinents et nécessaires, étaient plus que jamais les bienvenus au sein du système multilatéral et que le travail de la Conférence avait une importance qui allait bien au-delà de l'OIT. Nous représentons en effet ce qui est primordial dans la vie quotidienne de tous et sommes la seule organisation à pouvoir lier les entreprises, les travailleurs et les gouvernements, c'est-à-dire l'économie réelle, aux plus hauts niveaux de prise de décisions. Ce rôle a été largement salué au cours de la plénière et je vous remercie pour les nombreux compliments que vous m'avez adressés pour ma contribution à l'extension de l'influence de l'OIT. Je souhaiterais remercier particulièrement le Président de la Conférence pour ses paroles de reconnaissance à l'égard du rôle que j'ai joué pour «mener l'Organisation à la place qui est la sienne sur la scène internationale, placer le concept de travail décent au premier rang des objectifs de la communauté internationale et s'efforcer de donner un visage humain à la mondialisation». M. Funes de Rioja, président du groupe des employeurs, a également souligné le travail considérable réalisé par le Bureau en collaboration avec des organisations multilatérales telles que la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et d'autres institutions impliquées dans la coordination des programmes d'action politique. Il a reconnu que la restructuration interne et les réformes, telles que celle du Conseil d'administration, ont également contribué à cette réussite: «Aujourd'hui, nous avons une OIT qui est plus connue, plus pertinente par ses activités et qui dispose d'une meilleure structure de gouvernance». M. Cortebeeck, président du groupe des travailleurs, a rappelé la portée de notre Déclaration sur la justice sociale de 2008 puis du Pacte mondial pour l'emploi de 2009 qui ont constitué, en temps utile, une réponse à la crise et «renforcé le statut de partenaire mondial de l'OIT». Les marques de reconnaissance sont aussi venues de l'extérieur de l'OIT; Son Altesse royale le Prince des Asturies a évoqué les efforts multilatéraux consentis par l'Organisation et qui lui permettent de «continuer à jouer son rôle essentiel de promotion de l'emploi et des droits de l'homme liés au travail».
- 59.** Bon nombre d'entre vous ont qualifié le «travail décent» d'héritage que je laisse. Je crois que cette idée a suscité l'adhésion car elle reflète les valeurs et les principes qu'a défendus notre Organisation au cours de ses 90 ans d'histoire. Je suis convaincu que, si le travail décent a eu un tel écho, c'est parce que les liens entre l'emploi, la justice sociale et la démocratie sont très forts. Je considère que «notre Organisation, fille des luttes sociales de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle», doit poursuivre son travail «au rythme des sociétés réelles et profiter des changements qui se profilent comme d'une occasion unique pour la mise en œuvre de ses politiques».
- 60.** Le Président italien, M. Napolitano, nous a rappelé les leçons de la Grande Dépression, la montée du fascisme et les ravages de la seconde guerre mondiale. Il a expliqué que, quand les forces démocratiques victorieuses sont sorties des ruines, elles ont senti le besoin impératif de «s'engager de manière concrète et déterminée à mettre en œuvre des politiques de développement et de justice sociale». En appelant au retour des politiques de plein emploi qui ont aidé l'Europe à se reconstruire, il a souligné que nous ne devrions plus fixer des objectifs uniquement en termes de croissance du PIB ou d'une plus grande stabilité financière, mais de considérer le plein emploi comme une fin en soi et de le «mesurer en termes de dignité humaine». Quelque soixante ans après la seconde guerre mondiale, le Président tunisien, M. Marzouki, a rappelé que, lors du Printemps arabe, le désir de démocratie et de justice sociale a poussé les habitants des régions les plus marginalisées et délaissées à se soulever, avant même ceux des villes, car ils ont compris que mettre fin à la corruption et à la tyrannie était le seul moyen de prétendre à une vie

digne. Il a ajouté que le principal objectif de la démocratie reste «le travail décent qui préserve la dignité et permet au citoyen d'exercer sa citoyenneté... Sans cela, la démocratie devient un concept creux qui ne peut ni nourrir un affamé ni habiller un démuné». La Présidente du Costa Rica, M^{me} Chinchilla Miranda, a poussé cette idée plus loin, et, pour conclure, j'aimerais citer la métaphore, que je trouve à la fois concise et riche de sens, qu'elle a employée pour définir le travail décent: «Le travail décent est le pilier fondamental du contrat social sur lequel reposent nos démocraties.» Je le crois sincèrement moi aussi.